

Observation concernant l'étude d'impacte avifaune chiroptère établie par le bureau d'étude biotope

Par Monsieur Philippe Bausmayer, membre de l'association WWF.
A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur,

Le parc éolien de la Brie des étangs démontre par son implantation sur cette zone une incompréhension et un manque total d'intérêt de sauvegarde pour la biodiversité. Une fois de plus, le Sud-Ouest marnais et la Brie champenoise se démarque et accepte la loi des lobbies.

En implantant des éoliennes près du d'une ZNIEFF de type 1 et une ZICO (Je me permets de rappeler la signification de ZNIEFF: Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique. Une ZICO: Zone d'importance communautaire pour les oiseaux).

Aucune étude a été menée dans les milieux boisés ce qui veut dire que la population avifaune devient de plus en plus intelligente et reste confinée dans les bois (sourire).

Les oiseaux se nourrissent aussi en plaine et en zone agricole, d'où une surmortalité constatée. Si nous rajoutons ce parc éolien il ne faut plus parler de l'utilité de la ZNIEFF et ZICO.

Sur l'étude d'impact menée par biotope, 73 espèces ont été répertoriées sans aucune étude en zone boisée. 53 espèces sont protégées et 33 sont sous un statut patrimonial (voir le statut des rapaces).

Pour la première fois un bureau d'études reconnaît le couloir de migration Nord Sud au centre de la zone d'étude. Il ne faut pas regarder que les grands voiliers (tel grue cendrée et cigogne) mais tous les autres oiseaux et rapaces (faucon pèlerin-milan noir -royaux faucon-faucon émerillon -faucon kobez). Ils empruntent tous le même couloir. Les petits passereaux qui se déplacent à faible altitude, empruntent tous ce couloir. Ce sont les plus impactés par les éoliennes (bergeronnettes-alouettes-grives-huppées fasciées-tarier) la liste est longue. Une zone humide constituant une halte migratoire importante pour les oiseaux a été mise en évidence à l'est de la zone d'étude. Espèces à sensibilité fortes avec une protection européenne (crecerelles-milan royaux-balbuzard pêcheur, je rajouterai le hibou des marais, busard cendré-busard st martin).

Le couloir de migration est reconnu page 48 de l'étude d'impacte établie par biotope pour siemens.

Les éoliennes 1,2,,7,8, sont implantées trop près du bois de Baye, où aucune étude a été effectuée.

Cette implantation pourrait nuire très fortement à la présence très active d'une population d'oiseaux nocturnes qui chasse en plaine.

Étude chiroptère.

Une étude d'impact établie par biotope démontre la présence de 14 espèces avec certitude dans cette zone, dont 7 espèces sensibles aux collisions avec les éoliennes. A la lecture

du rapport il apparaît très bien que les migratrices sont présentes sur cette zone (noctule de leisler) avec 251 Contact de 0 à 22 mètres d'altitude et 435 contacts au-dessus de 22 m. De même pour la noctule commune. Ces deux espèces de type forestier habitent aussi en construction humaine d'où la nécessité d'une étude approfondie sur ces zones et surtout ancienne ferme(tel les déserts, le bouc aux pierres, la hanoterie, village de champaubert et surtout la commune de Baye comprenant des monument monastique classés qui sont souvent des refuges aux chiroptères). Il ne faut pas oublier que les noctules migrent et bien souvent sans le savoir nous nous retrouvons avec des essaims venant de l'Est de l'Europe ou du Nord. Les impactes reconnus en altitude démontrent une fois de plus le couloir de migration. Les sirotines reconnue présentes en zone ont un rayons d'action en chasse de 5km autour de leur gîtes.IL est impératif de compléter cette étude. La présence de ce dernier petit mammifère volant au monde sur cette zone est trop importante pour ne pas prendre en considération la surmortalité que pourrait engendrer la présence de ce parc éolien.

Cordialement,

PHILIPPE BAUSMAYER
11 RUE PAULINE CLACQUESIN,LE RECOUDE
51210 LE GAULT-SOIGNY